

# INTERPELLATION URGENTE

<b>Auteur</b>	AdG/LA, par Raymond Borgeat et Marie-Paul Bender (suppl.)
<b>Objet</b>	Les jeux de 2026: y a-t-il un pilote dans l'avion? Si oui, qui est-t-il et comment fonctionne-t-il?
<b>Date</b>	06. 06.2017
<b>Numéro</b>	4.0258

---

## **Actualité de l'événement**

Le Conseil fédéral a dernièrement défini son agenda quant à un soutien à la candidature de Sion 2026 plébiscitée par le Parlement du sport et par Swiss Olympic.

## **Imprévisibilité**

Même les élus fédéraux tablaient sur un calendrier beaucoup plus serré. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à proposer l'élaboration d'un agenda plus efficient.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Les citoyens valaisans s'interrogent sérieusement sur la conduite de ce projet. Il est du ressort du Conseil d'Etat de les informer clairement dans les plus brefs délais.

Sion 2026 qu'en est-il réellement? Le ping-pong n'est pas une discipline olympique des jeux d'hivers, pourtant les différents acteurs de cette candidature se renvoient la balle! Ce jeu de cache-cache laisse même à penser que quelques personnes souhaitent plus faire parler de Sion comme ville candidate potentielle que de mener à terme ce projet.

Dans le contexte d'une candidature impliquant une disparité des sites, la conduite du dossier de candidature jusqu'à la décision par le CIO en été 2019 suscite quelques interrogations de coordination:

- Qui assure le pilotage de cette candidature; le milieu de l'économie privée ou les collectivités publiques?
- Il est légitime de considérer que les frais nécessaires à l'avancement du projet soient répartis entre les différents intervenants. Quelles sont les clés de répartition, et quels sont les montants globaux pour chacune des étapes?
- Plus spécifiquement pour l'Etat du Valais, quels sont les montants engagés et à engager par le Conseil d'Etat; comment sont-ils intégrés dans le cadre des budgets 2017 et suivants?
- Une implication des collectivités publiques est-elle compatible avec la notion du double frein? Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de gérer cette contrainte constitutionnelle?

Les citoyens devront tôt ou tard prendre position quant à cette démarche. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il s'y prendre:

- Envisage-t-il une consultation populaire sur la candidature globale, impliquant toutes les participations financières étatiques ainsi que les garanties de déficit? Cette décision devra être prise par les citoyens en totale connaissance de cause, c'est-à-dire lorsque la Confédération aura défini sa participation financière.
- Au contraire envisage-t-il un autre mode de consultation, si oui, lequel et avec quel agenda?
- Le processus démocratique devrait être appliqué de manière similaire à tous les cantons impliqués par cette candidature, par qui et comment cette coordination est-elle assurée?

Les jeux d'hiver du gigantisme devraient être une affaire du passé:

- Est-ce illusoire de vouloir défendre des jeux à taille humaine?
- Le CIO a-t-il pris l'engagement ferme de changer sa vision stratégique? Ou au contraire risque-t-il de faire pression, une fois les jeux attribués, pour concentrer les sites?
- Quels seraient les impacts de ce projet pour la population de ce canton en matière de développement durable et de fiscalité?

**Conclusion**

A l'heure où certains élus appellent le Conseil d'Etat à prendre le lead de ce projet, l'AdG/LA prie simplement le Conseil d'Etat de se positionner quant à ces interrogations.